



CHARTRES
MÉTROPOLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CHARTRES METROPOLE

Conseil Communautaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

*Le Président soussigné certifie que le
compte-rendu de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux*

Séance du 19 décembre 2024

DGA Finances, Commande Publique et Contrôle de gestion

DELIBERATION N°CC2024/144

Débat d'Orientations Budgétaires 2025 de Chartres métropole

**Nombre de
Conseillers en
exercice : 112**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni salle Fulbert pôle administratif à Chartres sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président.

Date de convocation : 13/12/2024

Présents : 85

Etaient présents : M. Philippe BAETEMAN, M. Philippe BARAZZUTTI, M. Benjamin BEYSSAC, M. Paul BINEY, M. Jean-Claude BRETON, M. Vincent BOUTELEUX, M. Alain BOUTIN, Mme Corinne BRILLOT, Mme Rita CANALE, M. Michel CHARPENTIER, Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN, M. Maurice CINTRAT, Mme Brigitte COTTEREAU, M. Eric DELAHAYE, Mme Hélène DENIEAULT, Mme Isabelle MONDOT, Mme Emmanuelle FERRAND, M. Philippe GALIOTTO, M. Claude GALLET, M. Frédéric GRAUPNER, M. Jacques GUILLEMET, Mme Emilie GUILLEMIN, Mme Evelyne LAGOUTTE, M. Marc LECOEUR, M. Christophe LETHUILLIER, M. Serge LE BALC'H, M. Olivier MARCADON, Mme Jacqueline MARRE, M. Bertrand MASSOT, M. Guy MAURENARD, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, M. Dominique PETILLON, Mme Catherine PEREZ, Mme Mylène PICHARD, M. Gilles PINEAU, M. Pierre-Marie POPOT, Mme Josiane SAISON, M. Olivier SOUFFLET, M. Dominique SOULET, M. Mickaël TACHAT, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Agnès VENTURA, Mme Bénédicte VINCENT, M. Benoît DELATOUCHE, Mme Michèle BONTHOUX, Mme Magalie ROBERT, M. Jean-Paul RAFAT, M. Victor-Franck BRIAR, M. Alain CHOUPART, M. Jacky GAULLIER, M. Florent GAUTHIER, Mme Martine MOKHTAR, M. Fabien STANDAERT, M. Jean-François PLAZE, M. Armino GOMES, Mme Isabelle MESNARD, M. José ROLO, Mme Marie BOURGEOT, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Eric COLAS, Mme Annick LHERMITTE, M. Didier GARNIER, Mme Elisabeth FROMONT, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Laurent LHUILLERY, M. Richard LIZUREY, M. Rémi MARTIAL, M. Franck MASSELUS, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Olivier MAUPU, M. Olivier FALEZAN, M. Etienne ROUAULT, M. Nicolas VANNEAU, M. Cédric TABUT, M. Robert BALDO, M. Alain BELLAMY, M. Gérard BESNARD, M. Guillaume BONNET, Mme Karine DORANGE.

*Le Président certifie,
sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire
de cet acte et informe
que le présent acte peut
faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir
devant le Tribunal
Administratif d'Orléans
sis 28 rue de la
Bretonnerie 45057
ORLEANS dans un délai
de deux mois à compter
soit de la présente
notification, soit de la
date d'affichage. La
juridiction administrative
peut être saisie par le
biais du portail «
Télérecours citoyen »,
accessible au public à
l'adresse suivante :
www.telerecours.fr*

Etaient représentés : M. Thomas BARRE par pouvoir à M. Olivier MARCADON, Mme Badiha BOUNOUADAR par pouvoir à M. Florent GAUTHIER, M. Thierry DESEYNE par pouvoir à M. Jérôme PAVARD, Mme Marie-Pierre DAVID par pouvoir à M. Rémi MARTIAL, M. Kamel EL HAMDY par pouvoir à M. Guillaume BONNET, Mme Florence GOUSSU par pouvoir à M. Etienne ROUAULT, M. Hervé HARDOUIN par pouvoir à Mme Magalie ROBERT, M. Thomas LAFORGE par pouvoir à Mme Karine DORANGE, M. Patrick LE CALVE par pouvoir à M. Alain CHOUPART, M. Eric MOULIN par pouvoir à M. Armino GOMES, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU par pouvoir à M. Frédéric GRAUPNER, Mme Amandine DUNAS par pouvoir à Mme Catherine PEREZ, M. André BELLAMY par pouvoir à M. Mickaël TACHAT, Mme Jacqueline ROBBE par pouvoir à Mme Bénédicte VINCENT, M. Daniel GUERET par pouvoir à M. Laurent LHUILLERY, M. Jean-François BRIDET par pouvoir à Mme Brigitte COTTEREAU.

M. Pascal LECLAIR représenté par M. Franck NEVEU, M. Fabrice PELLETIER représenté par M. François PELTIER.

Etaient excusés : Mme Nicole BRESSON, Mme Mathilde BRESSY, Mme Soumaya DARDABA, M. Grégoire BAILLEUX, M. Pascal EDMOND.

Etaient absents : Mme Aline ANDRIEU, M. Dominique BLOIS, M. Michel CIBOIS, M. Emmanuel LECOMTE, M. Aziz BOUSLIMANI, M. Christophe LEROY.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil.

Monsieur Dominique SOULET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. Stéphanie DELAPIERRE, Directrice Générale des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Du registre des délibérations du Conseil de Chartres Métropole a été extrait ce qui suit :

M. MASSELUS expose,

Les articles L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) complété par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et l'article D 2312.3 prévoient que, dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en Conseil communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Conformément à cette réglementation, vous trouverez donc ci-annexé un document permettant de vous donner tous les éléments nécessaires à la tenue du rapport d'orientations budgétaires (ex Débat D'Orientations Budgétaires).

Il contient notamment une prospective financière triennale glissante intégrant, entre autres, les projets en matière d'investissement. Vous pourrez également lire dans le rapport les différentes Autorisations de Programme existantes et celles qui pourraient être prévues en 2025 (des délibérations pourraient être proposées dès le Budget Primitif 2025). Ces propositions ainsi que leur mode de financement sont détaillées dans le document joint.

Des tableaux et des annexes complètent les éléments écrits évoquant la situation actuelle des dispositions des projets de lois de finances pour 2025, ainsi que les simulations prévues pour la collectivité (fonctionnement et investissement).

Vous disposez par ailleurs du récapitulatif des indemnités des élus représentants de CHARTRES METROPOLE et selon les dispositions de l'article L 5211-12-2 du CGCT.

Avis favorable de la commission Finances et Prospective réunie le 10 décembre 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE prend acte

de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires et de la communication d'un rapport exposant les tendances et simulations sur la période triennale à venir ;

PRECISE que tout le travail joint a été finalisé AVANT le 29 novembre 2024 ;

PREND ACTE de la production d'un tableau lié aux indemnités des élus représentants Chartres Métropole dans des Etablissements Publics Locaux et selon l'article L 52 11-12 du CGCT.

Date d'envoi en préfecture : 23/12/2024 Date de retour préfecture : 23/12/2024 Identifiant de télétransmission : 028-200033181-20241219-lmc1106083-DE-1-1

Pour expédition certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,



Stéphanie DELAPIERRE